



ÉVASION DE RÉDOINE FAÏD

Le rapport d'inspection

Après l'évasion de Rédoine Faïd, le 1^{er} juillet dernier jugée spectaculaire par certains, plutôt ressentie comme humiliante par les personnels de surveillance dès lors que les signalements avaient été portés à la connaissance de la hiérarchie pénitentiaire, la Ministre de la Justice a annoncé au grand public un panel de mesures qui découlent d'un rapport de l'inspection générale de la Justice et qui devraient répondre à une meilleure prévention des évasions...

Nous parlerons au conditionnel compte tenu des nombreux rapports antérieurs qui se sont empilés les uns sur les autres mais qui pour certains d'entre eux n'ont jamais permis d'aboutir sur les objectifs escomptés... et précisément ceux d'assurer la garde des personnes placés sous-main de justice et garantir la sécurité des personnels et des biens et, aujourd'hui plus que jamais, celle de nos concitoyens.

Quand bien même nos incessantes mises en garde sur le danger encouru pour les personnels et nos établissements, **FO Pénitentiaire** n'a jamais été entendu jusqu'alors sur ses préconisations. Le mouvement social de Janvier, **soldé au rabais par une signature du syndicat UFAP UNSA JUSTICE** et la Ministre a sonné dans l'esprit de nos collègues comme un désaveu et une trahison totale pour les personnels en tenue qu'ils n'oublieront pas.

La preuve en est faite chaque jour ; ce relevé de conclusions n'apporte aucune sécurité supplémentaire au quotidien puisque les incidents (agressions, évasions, prises d'otages) se multiplient et se démultiplient dans notre environnement depuis le début de l'année. La journée d'hier en est l'illustre exemple.

La conséquence de tout cela est qu'aujourd'hui un dangereux criminel qui n'avait rien à faire à Réau s'est évadé. Il erre toujours et encore dans la nature, et sauf avis contraire, la responsabilité des agents en tenue n'est pas établie dans cette évasion. Nous n'en dirons pas autant de celle des services placés sous l'autorité du DAP qui, alertés par les rapports d'observations des surveillants, des services du Renseignement Pénitentiaire, des rapports explicitement formulés par les membres de la Direction de l'établissement de Réau, et des demandes de transfèrement de cette personne détenue par le DISP de Paris n'ont pas trouvé écho auprès l'Administration Centrale.

La DAP a très clairement sous-estimé les remontées d'informations procurées par les agents de terrain.

Le gouvernement Macron devra prendre position comme il est en train de le faire avec l'affaire BENALLA et devra tôt ou tard rendre une décision à l'encontre de ce précieux collaborateur et « conseiller Pénitentiaire » qui s'impose à la Ministre.

Il a beau être choisi et désigné par le Président de la République comme il le rappelle souvent, cela ne l'autorise en aucune façon à faillir à ses obligations en sa qualité de Directeur de l'Administration Pénitentiaire.

Absence réelle de réponses sur des sujets graves de sécurité, dysfonctionnements et mises à l'écart de certains personnels et de leurs représentants, associés à une multiplication d'incidents sont autant de lacunes qu'il est difficile aujourd'hui de dissimuler vis-à-vis de l'opinion publique. Ils conduisent la Ministre à révéler « une réorganisation de la DAP » alors nous attendons de pied ferme un vrai changement concernant à la fois la méthode mais surtout la présence de certains fonctionnaires en qui elle alloue une totale confiance.

Au-delà de la création d'un Etat-major Sécurité, de la classification d'établissements Pénitentiaires en fonction du potentiel de dangerosité, au renforcement des effectifs du Renseignement Pénitentiaire, de toutes mesures visant à renforcer la sécurité active et passive des structures auxquels nous sommes très clairement favorables, un changement de braquet et de cap s'imposent, en l'absence desquels Mme Belloubet et son cabinet se mettront une nouvelle fois en danger et perdront toute crédibilité.

Enfin nous condamnons sur la forme la communication de ce rapport d'inspection sur la question pénitentiaire devant la Presse en pleine période estivale alors même qu'aucune présentation au préalable n'en a été faite auprès des personnels et leurs représentants. Une nouvelle fois cette façon d'agir reflète une volonté incontestable de ne pas respecter les fondements du dialogue social à laquelle nous commençons à nous habituer !

FO Pénitentiaire – le 31 juillet 2018

